

P.D.A.L.P.D. 2008 – 2012
FICHE ACTION
-
Amélioration de l'habitat des propriétaires occupants

PROBLEMATIQUE	De nombreux propriétaires occupants de condition modeste vivent dans des logements ne présentant pas un niveau de confort et sécurité satisfaisant.
OBJECTIFS	<p>Apporter une aide permettant aux propriétaires occupants de logements présentant un clos et un couvert satisfaisants d'acquérir de meilleures conditions de vie plus dignes, plus économiques et plus durables.</p> <p>Les travaux éligibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - système de chauffage et isolation, - salle de bain, WC séparés de la pièce principale, et réseaux d'eau, - mise aux normes électriques.
CONDITIONS D'ELIGIBILITE	<p>Bâtiment construit depuis plus de 15 ans.</p> <p>Propriétaires occupants de condition modeste appréciée selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les plafonds de ressources ANAH très sociale, calcul effectué sur l'année n - les avoirs bancaires de la famille <p>Les subventions sont proposées par le service instructeur en prenant en compte le montant des travaux, les ressources, l'endettement et les avoirs de la famille dans la limite d'une aide maximum de 2 300 € par logement.</p> <p>Les subventions sont décidées en commission FCL (cf article 10 de la convention de création / règlement intérieur).</p> <p>Elles peuvent être cumulables avec l'aide départementale au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.</p>
MOYENS	Budget FCL, rapport domodécence
CONTACT	<p>Pact de la Corrèze</p> <p>14 avenue Victor Hugo 19000 Tulle</p> <p>tél : -05-55-20-58-64</p>